

plus d'importance. Les principales sources de financement privées sont les fondations, les sociétés industrielles ou commerciales, les particuliers, les campagnes de souscription entreprises par des bénévoles, les legs et dons, l'intérêt sur certains dépôts bancaires et le produit d'investissements. A l'échelle nationale, la majeure partie de l'aide financière fournie en 1981 par le secteur privé venait des particuliers, suivis de près par les sociétés.

### 15.3.1 Centre national des Arts (CNA)

En 1966, le Parlement votait la Loi sur le Centre national des Arts, portant création d'une société qui allait avoir pour tâche de diriger et d'entretenir le Centre, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à promouvoir cette catégorie d'arts ailleurs au Canada. Ouvert au public en mai 1969, le Centre s'élève sur la Place de la Confédération, au cœur d'Ottawa, et se compose d'une série de salles exagonales construites sur des terrasses aménagées le long du canal Rideau.

Le CNA compte trois salles principales. L'Opéra, où peuvent prendre place 2,300 spectateurs, a été conçu avant tout pour l'opéra et le ballet; cette salle est dotée d'une grande fosse d'orchestre, ainsi que d'un équipement de sonorisation, d'un éclairage et d'autres matériels techniques des plus modernes. Sa scène, l'une des plus vastes du monde, mesure 56.7 mètres sur 33, et ses installations se prêtent aux arrangements les plus complexes que peuvent exiger les troupes en tournée. Le Théâtre, d'une capacité de 950 places, est une salle idéale pour la présentation de pièces grecques, elisabéthaines ou contemporaines; la forme rectangulaire classique de sa scène peut facilement être modifiée en figure d'épéon pour les pièces shakespeariennes. Tout comme l'Opéra, le Théâtre possède toutes les installations qu'exigent la télédiffusion, l'interprétation simultanée et la projection de films; ses installations sont des plus perfectionnées. Le Studio, de configuration hexagonale, offre 350 places assises, et son mécanisme permet de disposer des sièges de multiples façons. On y présente des pièces de théâtre, des conférences et des spectacles de variétés.

Les autres aménagements du CNA comprennent: le Salon, petite salle pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes et servant à des concerts de musique de chambre, des récitals de poésie et des réceptions diverses; un garage intérieur d'une capacité de 900 voitures; Le Restaurant, qui est assorti d'un bar; Le Café, restaurant de moindre envergure qui, l'été, déborde sur les trottoirs longeant le canal Rideau; et plusieurs grandes salles de répétition. Sur les terrasses extérieures qui l'avoisinent, le CNA accueille en été des expositions d'objets d'art, des foires d'artisanat et des fanfars.

L'Orchestre du Centre national des Arts, composé de 46 musiciens, donne des concerts au Centre même et entreprend des tournées tant au Canada qu'à l'étranger. Son programme prévoit annuellement

quelque 80 concerts, mettant en vedette des solistes et des orchestres d'autres villes du Canada et de partout dans le monde.

Le département de théâtre présente chaque année plus de 600 pièces au Centre même et en tournée. Certaines pièces illustrent le théâtre régional canadien, tandis que d'autres sont d'origine étrangère.

Le département de danse et de variétés monte environ 100 différents spectacles par an. Le CNA est l'unique centre au Canada où chaque grande troupe canadienne de ballet se produit. Il donne à des artistes de tous les coins du pays l'occasion de se faire valoir. Chaque année, en juillet, il organise un festival de divertissement surtout musical. Les quelque 900 spectacles et concerts que le CNA offre annuellement attirent au total plus de 700,000 personnes.

## 15.4 Aide aux arts

### 15.4.1 Aide fédérale

En 1981-82, le gouvernement fédéral a consacré à la culture environ \$1.3 milliard, soit approximativement 1.8 % des dépenses totales. A elle seule, la Société Radio-Canada (S.R.-C.) a absorbé près des deux tiers de cette somme. Abstraction faite de l'inflation, les dépenses fédérales pour la culture marquaient, en termes réels, une hausse de 1 % environ sur l'année financière précédente. Relativement à la cinématographie et aux lettres, les contributions fédérales, en dollars constants, ont diminué, tandis qu'elles ont augmenté au chapitre des ressources du patrimoine, des arts visuels, de l'artisanat et de l'enregistrement du son.

C'est le ministère de l'Environnement qui disposait du deuxième budget en importance à des fins culturelles (7.1 % du total). Le plus clair de ce budget de dépenses a été affecté aux parcs et lieux historiques. Par ordre décroissant d'ampleur des budgets concernant la culture viennent ensuite l'Office national du film (5.3 % du total), les Musées nationaux du Canada (4.8 %) et le Conseil des Arts du Canada (4.6 %).

Le ministère des Communications est le seul autre qui a reçu un budget important au titre de la culture (2.6 % du total).

### 15.4.2 Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada a pour mission de promouvoir et favoriser l'étude et la jouissance des arts et des sciences humaines, de même que la production d'œuvres s'y rattachant. Depuis l'adoption de la Loi fédérale d'action scientifique du gouvernement, en juin 1977, les responsabilités du Conseil dans le domaine des sciences humaines sont assumées par le Conseil de recherches en sciences humaines, établi le 1<sup>er</sup> avril 1978.

Le Conseil des Arts offre, dans le domaine des activités artistiques, un grand nombre de subventions et de services aux particuliers et aux organismes, notamment par l'intermédiaire de son Office des tournées et de sa Banque d'œuvres d'art, laquelle